



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris le 07 juin 2017

RÉSULTATS CAP PROFESSEURS TECHNIQUES DU 7 juin 2017

(SOUS-RÉSERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé :

Marion CAVALLO UEAJ Aix en Provence Tél : 04 42 23 33 09

Anne-Marie BOTHOREL UEAJ Rennes Tél : 02 99 30 90 40

Annie LEGOUHY STEI Créteil Tél : 01 56 72 11 20

DÉCLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE SNPES-PJJ/FSU -- CGT/PJJ -- FO/PJJ

Nous souhaitons, dans cette déclaration liminaire commune aux trois organisations syndicales présentes ici, réaffirmer ce que nous déclarons depuis tant d'années à l'occasion de chaque CAP, à savoir notre attachement aux valeurs éducatives, celles mêmes fondatrices de notre administration. Dans cette conception de l'éducation des mineurs, la priorité à l'éducation comme garantie pour eux d'un devenir d'adultes responsables et insérés dans une société dont ils seront en partie les acteurs, est un enjeu ambitieux. C'est cette ambition que nous avons, nous professionnels d'équipes pluridisciplinaires dont nous savons que c'est cette pluridisciplinarité qui est riche de clés de progression pour chacun des jeunes que nous avons en charge. De même, la complémentarité des services, est un dispositif précieux autour des jeunes : Outre les services de milieu ouvert et, parfois, les lieux de placements, les services d'insertion et formation que sont les UEAJ ont toute leur place dans le dispositif éducatif ; la preuve n'en est plus à faire, et ce, malgré les bouleversements qu'ils ont subis au fil des changements politiques de notre administration (RGPP, restructurations...). Tous les directeur(trice)s de la PJJ qui se succèdent affirment que l'insertion est au cœur de leurs préoccupations... Nous affirmons, que le choix que vous faites de vous appuyer exclusivement sur les conseils régionaux, signifie de ne plus prendre en compte la spécificité des jeunes qui nous sont confiés et qui ont besoin d'un tremplin vers le droit commun. De plus, cette décision installe de graves inégalités entre les mineurs pris en charge en fonction des choix politiques des régions.

Que fait la PJJ pour préserver ces unités, dans leur configuration d'apprentissage, avec des professeurs formés aux pédagogies adaptées à notre public ?

Alors que nous savons tous que des enseignements exigeants, spécifiques, dispensés par des personnels compétents et formés, seront la meilleure garantie d'insertion sociale et professionnelle de nos jeunes dans leur vie future, vous avez choisi la disparition du corps des professeurs techniques. Car il s'agit bien de cela : il n'y a plus de recrutement dans ce corps depuis 10 ans, vous envisagez une gestion par l'Éducation Nationale du peu de PT titulaires restant encore en fonction dans les services, vous remplacez ces personnels par des contractuels, non formés (ou peu), sous contrats précaires, vous supprimez des postes, ou vous ne les faites pas apparaître comme vacants à la circulaire de mobilité... Nous assistons à la casse des unités d'insertion. Vous ne préservez que la vitrine (restaurants d'applications principalement). Où est donc cette belle ambition de l'administration concernant l'insertion et le devenir des jeunes ?

Où en sont également les travaux du groupe national, constitué majoritairement de professeurs techniques, qui élabore le futur cahier des charges de l'insertion ? Et quelle cohérence à mener ce travail avec des PT dont vous programmez la disparition ?

Concernant vos projets sur le devenir des PT : lors de la dernière CAP qui s'est tenue en deux temps, vous nous donniez des informations pour le moins très floues sur la manière dont vous alliez traiter ce dossier. Depuis, nous n'avons aucune information de votre part, alors même que des professeurs se voient, ici ou là, proposer des entretiens individuels d'accompagnement. **MAIS D'ACCOMPAGNEMENT VERS QUOI ?**

Nous, délégués élus des trois organisations syndicales siégeant à cette CAP :

- Nous exigeons des informations claires sur l'avenir des PT et les perspectives que vous avez,
- Nous exigeons un traitement collectif du corps et non une gestion individualisée telle qu'elle est amorcée via les rencontres avec les conseillers-mobilité-carrière. Quelle est l'utilité de ces rendez-vous ? Qu'ont donc à proposer ces conseillers ? A ce propos, nous sommes très surpris de constater, sur les courriers d'information parvenus à certains de nos collègues, qu'ils font référence à une « *concertation approfondie avec les représentants des personnels...* » !
- nous exigeons, la reprise des concours de professeurs techniques à la PJJ (de différentes spécialités),
- nous exigeons l'organisation d'un concours spécifique pour les contractuels remplissant les critères de la loi « Sauvadet »,
- nous exigeons une vraie pluridisciplinarité dans les services d'insertion et qu'ils ne soient pas les parents pauvres du dispositif éducatif,
- nous exigeons des moyens (budgets, et postes) afin que des apprentissages vers des qualifications ou pré-qualifications puissent être proposés aux jeunes,
- nous exigeons le rétablissement de l'ASP pour TOUS les jeunes avec ou sans papier, en formation dans nos unités.

NOUS EXIGEONS, DE NOTRE ADMINISTRATION, A CETTE CAP, UN PROJET AMBITIEUX EN VUE DE L'INSERTION SOCIALE, SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE DES JEUNES QUI NOUS SONT CONFIEÉS !

NOUS EXIGEONS DES RÉPONSES CLAIRES SUR LES QUESTIONS QUE SE POSENT LES PROFESSEURS TECHNIQUES SUR CE QUE VOUS ENVISAGEZ POUR EUX.

Nous ne manquerons pas également de défendre ce dossier lors des rencontres que chaque organisation syndicale aura prochainement avec le nouveau garde des sceaux.

COMPTE RENDU INTERSYNDICAL & COMMENTAIRES

Aujourd'hui s'est tenue la CAP des Professeurs Techniques dans un contexte d'incertitude sur l'avenir du corps .

Après la lecture de notre déclaration liminaire commune, l'AC a répondu :

Les rencontres avec l'EN prévues fin mai, début juin ont été reportées du fait du calendrier politique.

A l'issue de cette rencontre, une multilatérale avec les organisations syndicales se tiendra et la présence des représentants CAP sera la bienvenue. Dans l'attente de cette rencontre, nous n'avons obtenu que peu d'éléments d'information concrets.

De ce fait, les courriers transmis aux agents les invitant à prendre contact avec les CMC (Conseiller Mobilité Carrière) apparaissent précipités. L'AC leur a demandé de ralentir leurs rencontres et d'attendre de recevoir le « discours finalisé », car ils n'ont pour l'instant que des « éléments de langage ». Ils peuvent pour l'instant entendre les demandes individuelles des agents, démarches dont l'objectif principal nous paraît être de « prendre la température générale du corps ».

Il est donc urgent d'attendre.

Nous rappelons que nous avons exigé une gestion collective de la situation et un cadre commun de traitement plutôt qu'un encouragement de démarches individuelles qui se font actuellement sans aucun élément de référence et donc sans aucune garantie pour les agents et avec un risque de traitement inéquitable. Ce à quoi l'administration répond, que de leur point de vue il est prématuré de mettre en place une telle procédure et qu'il faut prendre en compte les contextes locaux et les desideratas individuels des professionnels. Il y aurait des mesures transitoires dans la démarche, permettant dans des cas précis pour des professionnels qui voudraient prendre des fonctions spécifiques (par ex : un PT avec une spécialité qui souhaiterait muter sur un poste d'une autre spécialité en bénéficiant d'une formation) jusqu'au basculement complet vers l'EN.

L'AC rappelle que les PT désirant rester à la PJJ et conserver leur poste le pourront. Mais qu'ils entendent également les PT qui souhaitent diversifier leur carrière (sous entendu ailleurs, pour vider le corps plus vite selon nous). Toutefois, il est à noter que pour tout départ de PT, le poste ne pourra plus être proposé dans le cadre de CAP qui n'existeront plus, et sera remplacé par un éducateur « avec spécialité ». L'AC nous informe que en lien avec l'EN et les centres de formation, une réflexion doit se tenir pour une formation adaptée de ces « nouveaux agents d'insertion ».

M. DEAL affirme que « nous resterons vigilants au respect du statut des PT qui resteront à la PJJ » quand bien même l'équipe ne sera plus constituée que d'éducateurs...

L'AC affirme que le basculement des PT vers l'EN est une opportunité pour les agents, du fait d'un plus grand nombre de possibilité de mutation et d'avancement (ce qui ne nous paraît pas correspondre à la réalité de l'EN).

Concernant les Sauvadet, l'AC souhaite l'organisation d'un concours en 2018, seulement si l'EN accepte l'intégration des PT. « Faire Sauvadet avec un corps en disparition, c'est antinomique » selon M. DEAL. Nous rappelons que nous réclamons la tenue de ce concours.

A partir du 1^{er} septembre 2017, les PT contractuels pourront être renouvelés sur des contrats de postes de PT tant que le dossier avec l'EN n'a pas abouti.

M. DEAL nous affirme que les premiers contacts avec l'EN ont été plutôt très positifs sans en dire davantage, donc nous restons dans l'expectative.

Sur la question de l'ASP : un avenant à la convention de 2015 est en cours, avec un élargissement aux 20-26 ans et un autre avenant est en cours de négociation concernant les sans papiers pour permettre aux UEAJ de se porter garantes sur l'identité des jeunes et leur permettre de bénéficier de l'indemnité ASP. M. DEAL s'est engagé à ce que le problème soit réglé dans les 2 semaines à venir et que des informations claires parviendraient sur les terrains.

Par rapport aux questions de mobilité, les organisations syndicales ont été très vigilantes au respect des spécialités sur les postes demandés. En effet, le respect de ces règles permet de garantir et de protéger l'ensemble des personnels face aux DIR et DT qui sont prêts à les contourner à leur bénéfice.